

13. Mai 69 : L'épreuve de vérité

En mai 1969, une commission de contrôle, travaillant sous la surveillance d'un huissier, réalise une expérience sur l'appareil de Priore et constate officiellement et indiscutablement que le rayonnement émis par cet appareil a un effet biologique. La preuve est donc faite, mais on veut l'ignorer. Et la mauvaise foi peut parfois conduire au ridicule. Un cancérologue bordelais en a fait l'expérience.

En 1969, se situe l'élément primordial de ce dossier: Une commission de contrôle reconnaît officiellement l'effet biologique du rayonnement émis par l'appareil d'Antoine Priore.

Dès qu'il apprend que le nouvel appareil est en fonctionnement et que Pautrizel a pu terminer une expérience complète et très positive, le Pr. Courrier suggère de reprendre cette expérience en la faisant réaliser par des personnalités scientifiques extérieures et par des représentants de diverses autorités administratives. Cette vérification terminée et concrétisée par la signature d'un procès-verbal, il sera alors possible de recontacter utilement la Délégation générale à la Recherche scientifique et technique. Courrier suggère que la présidence de cette commission de contrôle soit confiée au doyen de la faculté de médecine de Bordeaux.

Les Prs Gaston Mayer et Raymond Pautrizel entament les démarches nécessaires à la constitution d'une telle commission. Ils contactent la préfecture, la mairie, diverses administrations et surtout, ils envoient la lettre suivante aux principales personnalités scientifiques et médicales de Bordeaux :

Il serait souhaitable que dans le cadre de l'université de Bordeaux, une commission de contrôle soit créée en vue de juger des effets d'un appareillage nouveau, mis au point et réalisé par M. Priore.

Un appareil avait été expérimenté avec une infection mortelle pour la souris, la trypanosomose expérimentale à Trypanosoma equiperdum. Les premiers résultats avaient été publiés en 1966 (C.R. Acad. Sc. Paris, 1966, 263, pp. 579-582).

Ce nouvel appareil ayant donné des résultats comparables au cours d'essais réalisés dernièrement, il serait souhaitable de refaire des expériences de contrôle avec les trypanosomes. Nous voudrions à cet effet constituer une commission groupant des collègues des facultés de médecine, de pharmacie, des sciences et quelques personnalités de la région.

Cette commission devrait se réunir au préalable pour mettre au point un protocole d'expérimentation. Nous désirons que ces expériences soient faites très rapidement.

Nous serions très heureux si vous pouviez participer aux travaux de cette commission et, dans l'attente d'une réponse favorable dans les meilleurs délais, nous vous prions d'agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Cette lettre, envoyée le 26 mars 1969, rencontre peu d'écho. Dans certains milieux bordelais, règne une discrète panique. Comment éviter de participer à cette commission sans avoir l'air de se dérober ? Par pure charité et aussi parce qu'en définitive ces personnages ne sont que de peu d'intérêt, mieux vaut taire les noms de certains scientifiques contactés et les réponses qu'ils ont concoctées. Par contre il est important de signaler que le doyen de la faculté de médecine, le Pr. Henri Bricaud et un physicien, le Pr. Servant (naguère déjà sollicité par la D.G.R.S.T.), trouvent une bonne excuse pour ne pas se compromettre en faisant partie du groupe de contrôle.

Une trentaine de personnes donnent leur accord sans hésitation et sans réticence. On se met d'accord sur une commission de 21 membres. Elle sera présidée par le Pr. Roger Cambar, professeur de biologie animale à la faculté des sciences de Bordeaux, directeur du Centre de microscopie électronique, assisté par le sous-préfet Desgranges (représentant le préfet d'Aquitaine) et par M. Gilbert Leroi, secrétaire général de la mairie de Bordeaux (représentant Jacques Chaban-Delmas).

Les personnalités non universitaires sont au nombre de 8 : le Dr Bentéjac, médecin directeur régional de la caisse de Sécurité sociale ; le général Collongues, de l'état-major de la 3^e région aérienne, un spécialiste des radars ; le Dr Delos, adjoint du Dr Bentéjac, médecin radiologiste, ancien assistant de physique à la faculté de médecine ; M. Illy, ingénieur des Eaux et Forêts ; M. Lagugne-Labarthet, commissaire divisionnaire de la Police judiciaire ; M. Plantin, service de l'identité judiciaire de la P.J. ; le Dr Mathias, médecin directeur régional de l'E.D.F. ; le médecin-colonel Verdaguer, chef du service de microbiologie de l'hôpital des armées Robert Picqué.

Enfin, 10 universitaires complètent cette commission : Il s'agit des Prs Auby (doyen de la faculté de droit), Bailenger (médecin et pharmacien docteur ès sciences), Broussin (radiologue), Creac'h (physiologiste), Sechet (microbiologiste), Duhamel (médecin physicien et polytechnicien), Grandpierre (physiologiste), Lagarde (cancérologue, directeur de la fondation Bergonié), Neuzil (biochimiste) et Saric (pathologie médicale).

En fait, ils sont 30 volontaires. Mais, leurs obligations professionnelles ou des circonstances imprévues ne leur ayant pas permis de participer aux deux réunions préparatoires de l'expérience contrôle, ils ne pourront pas signer le protocole final. Il faut signaler que quatre de ces hommes ont néanmoins participé à l'élaboration du travail de cette commission et du protocole expérimental. Il s'agit des Prs Canivenc et Masquelier, du médecin-général Nun, directeur de l'école principale de santé de la Marine, et du Dr Quesnel, directeur du laboratoire vétérinaire

régional. Les autres n'ont pu, contre leur gré, participer d'aucune façon aux travaux de la commission.

Le groupe de travail se réunit deux fois, les mercredis 16 et 23 avril 1969, à 18 heures, dans un local de la faculté de médecine. Deux réunions qui ne sont pas de trop pour mettre au point un processus de vérification infaillible, incontestable et accepté de tous.

Le 16 avril, le débat est général, les questions partent de tous les côtés. Un certain nombre de personnes n'ont pas cru devoir refuser la responsabilité qu'on leur demandait d'endosser, mais elles ignorent à peu près tout de l'affaire. *Le Pr. Pautrizel dresse un rapide historique des recherches menées avec l'appareil Priore. Le Pr. Lagarde enchaîne pour préciser la division des milieux scientifiques sur cette question et même l'hostilité de bon nombre de chercheurs. Il en profite pour demander que cette expérience-contrôle soit effectuée dans la plus grande discrétion et que, surtout, la presse ne soit pas informée.*

Divers points de détail sont ensuite soulevés parmi lesquels une proposition du Pr. Duhamel qui suggère, pour ne pas laisser place au hasard dans le choix final des animaux utilisés, de marquer les souris et de les tirer suivant une loi statistique. Il est enfin entendu qu'un groupe de travail restreint composé du sous-préfet Desgranges et des Prs Cambar, Sechet, Pautrizel et Lagarde établira très rapidement un projet de protocole expérimental qui sera soumis à tous les membres de la commission avant la réunion de la semaine suivante.

La seconde réunion du 23 avril est presque exclusivement consacrée à la mise au point du protocole définitif. L'expérience doit s'étaler sur 6 jours, jusqu'à la mort du dernier des animaux témoins. *La tension monte lorsque Claude Lagarde demande une modification du protocole. Il souhaite en effet qu'une vérification complémentaire soit faite au-delà du 6^e jour. MM. Delos, Bailenger et Quesnel précisent que le but de l'expérience-contrôle n'est pas d'expliquer les phénomènes constatés mais simplement de consigner les effets de l'appareil. Le Pr. Cambar ajoute qu'il doit y avoir dissociation entre l'expérience contrôle qui dure 6 jours et la vérification complémentaire demandée par M. Lagarde.*

Le directeur du Centre anticancéreux de Bordeaux tient à ce que la vérification complémentaire qu'il souhaite soit faite dans les mêmes conditions de surveillance et de rigueur que l'expérience-contrôle elle-même, et il propose donc, ce qui est accepté, de prendre à sa charge tous les frais supplémentaires entraînés par sa demande.

Le protocole définitif est alors voté à l'unanimité. Peu d'expériences scientifiques

dans le monde ont sans doute jamais été entourées d'un tel luxe de précautions et de précisions. Qu'on en juge:

« I. BUT DE L'EXPERIENCE.

Mettre en évidence l'effet éventuel de l'appareil de M. Priore sur des souris de souche Swiss, infestées par *Trypanosoma equiperdum*.

« II. CHOIX DU MODELE BIOLOGIQUE ET DES CRITERES D'EFFICACITE.

L'infestation de souris par *Trypanosoma equiperdum* par voie intrapéritonéale entraîne une parasitémie importante et croissante tuant les animaux en 5 jours. L'irradiation entreprise après l'infestation modifierait de façon importante les conséquences biologiques de cette infestation puisque, d'après des expériences antérieures, la parasitémie ne serait plus décelable 120 heures après le début du traitement et que les animaux mourraient plus tard. Les critères d'efficacité retenus sont la parasitémie et la survie des animaux traités, à la mort des témoins infestés.

« III. MATERIEL ET METHODES.

A) *Matériel.*

- Souris Swiss : souche provenant de l'élevage de M. Martin (FEASL) Saint-Denis-de-Pile (33). Souris mâles de 18 à 20 grammes.
- *Trypanosoma equiperdum* : souche stabilisée et entretenue au laboratoire d'immunologie et biologie parasitaire (faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux), depuis quinze ans.

B) *Méthodes.*

1. *Conservation et environnement des souris :*

- Cages pour les animaux d'expérience et les témoins : 15 animaux par cage (cage IFFA CARWORTH, modèle EN-S-I 1, 32,5 × 20,5 × 11,5). Les cages numérotées renfermant les différents lots d'animaux seront conservées dans le local où est installé l'appareil de M. Priore, cours Gambetta, à Floirac (33).
- Température et éclairage de la pièce où se trouvent les animaux.
- Alimentation : nourriture pour souris, fournie par U.A.R., à Villemoisson-sur-Orge, nourriture enfermée dans une boîte métallique. Eau de boisson : à volonté.
- Litière: sciure stérilisée.

2. *Inoculation des souris.*

- Nombre de trypanosomes inoculés : 20 000 dans 0,5 ml d'eau physiologique.
- Voie d'inoculation : intrapéritonéale.

3. *Distribution des lots.*

- Lot A : 30 souris infestées et traitées, marquées en ROUGE.
- Lot B, témoin : 30 souris infestées, non traitées, marquées en BLEU.
- Lot C, témoin : 30 souris non infestées, non traitées, marquées en VERT.

4. *Traitement.*

- Emission de l'appareil de M. Priore.
- Cage d'expérimentation : 2 bacs en verre avec un grand casier circulaire en matière plastique et couvercle en verre.
- Durée du traitement quotidien : 10 heures continues.

5. *Contrôle de l'expérience.*

- Rôle des membres de la commission (en totalité ou en nombre restreint) : assistent à toutes les manipulations faites sur les animaux. Ils assistent également à la mise en marche et à l'arrêt de l'appareil.
- Rôle de l'huissier : il assiste à l'infestation des animaux, à leur répartition en lots, à leur mise en place sur l'appareil. Au début de chaque expérience, il met les scellés sur la fermeture du local d'expérimentation en présence de membres de la commission. Après 10 heures d'irradiation, en présence de membres de la commission, il enlève les scellés.
- Contrôle technique de la parasitémie: au moins une fois par jour, à partir du 2^e jour de l'infestation, les trypanosomes sont recherchés dans le sang d'un certain nombre de souris dans les lots A et B, par les membres de la commission ou par des techniciens habitués à ce travail, contrôlés par des membres de la commission.

« IV. MARCHE DE L'EXPERIENCE.

Lundi matin 5 mai 1969, à 8 heures, des membres de la commission de contrôle, en présence de l'huissier qui aura été désigné par le président de la Chambre des huissiers, vont assister au début de l'expérience.

Les animaux seront marqués pour un premier tirage au sort effectué à l'aide d'une table de nombres au hasard, et on les répartira ainsi en deux groupes inégaux :

- Le premier groupe de 30 animaux correspond au lot C (animaux non infestés, non traités).
- Le deuxième groupe de 60 animaux correspond aux lots A et B.

Les techniciens procéderont alors à l'infestation de ces 60 animaux qui seront affectés au lot A ou B, par un deuxième tirage au sort. Les animaux du lot A seront placés dans le modèle en verre et matière plastique qui peut être glissé sous

l'appareil de M. Priore. Les animaux du lot B seront placés dans le second modèle identique en verre et matière plastique.

A 9 heures, l'appareil sera mis en marche par M. Priore, en présence de l'huissier et de membres de la commission. Le modèle renfermant le lot A sera placé sous l'appareil en marche, l'huissier posera les scellés sur la porte fermée du local d'expérience. Il les enlèvera à 19 heures et M. Priore arrêtera l'appareil en présence de membres de la commission. L'huissier se sera assuré que la porte sur laquelle il apposera des scellés constitue la seule voie d'accès à la pièce.

Les animaux traités seront alors placés dans leurs cages. Les deux cages des animaux traités, numérotées 1 et 2, seront placées en mélange avec les cages numérotées 3 et 4 (animaux infestés, non traités) dans un ordre aléatoire, changeant chaque jour et que l'on désignera d'après une table de nombres au hasard.

La distribution de nourriture et d'eau de boisson se fera de la façon suivante :

- Nourriture : avant l'ouverture de la boîte métallique où se trouve stockée la nourriture, cette boîte sera longuement agitée. Après ouverture, six lots seront constitués dont l'attribution sera tirée au sort.
- Eau de boisson : après agitation de la bouteille, remplissage de six biberons dont l'attribution sera également tirée au sort.

Après distribution de nourriture et d'eau de boisson, ainsi que nettoyage des cages, l'huissier posera à nouveau les scellés sur la porte du local.

Il enlèvera le lendemain matin à 9 heures, toujours en présence de membres de la commission, les scellés ; l'expérience sera alors reprise dans les mêmes conditions que la veille jusqu'à 19 heures. Et ainsi de suite pendant 5 jours consécutifs, à partir du début de l'expérience.

Il sera formellement interdit à toute personne de manipuler les appareils en marche ou à l'arrêt. M. Priore restera cependant lui-même à la disposition de la commission pour intervenir immédiatement sur les appareils si une panne survenait.

Les contrôles de l'infestation parasitaire des animaux infestés traités et non traités seront effectués au cours de l'expérience. Après prélèvement, les animaux seront marqués au crayon feutre. On pourra de la sorte être certain que le contrôle aura porté sur tous les animaux.

On peut, pour des raisons de commodité, accepter de contrôler 12 animaux le 2^e

jour, 12 le 3^e jour, 12 le 4^e jour, 12 le 5^e jour et 12 le 6^e jour.

La recherche simple de trypanosomes par examen microscopique entre lame et lamelles sera faite sur place.

Le 4^e jour de l'expérience, des étalements, destinés à des examens microscopiques après coloration, seront faits en présence de la commission et de l'huissier. Ces étalements de sang seront remis à l'huissier, en vue d'un examen ultérieur.

Des étalements de sang seront ainsi pratiqués sur les animaux en expérience sitôt après la mort des derniers témoins du lot B. Ils seront aussi remis à l'huissier pour un contrôle ultérieur.

Le traitement par l'appareil de M. Priore sera terminé le soir du 5^e jour. A la 120^e heure en principe, les animaux infestés et non traités seront morts. Il restera à observer les animaux infestés et traités et les animaux témoins.

« V. ENREGISTREMENT DES RÉSULTATS - PROTOCOLE

Lorsque l'expérience sera terminée, M. le Président de la commission de contrôle établira un compte rendu des observations recueillies que signeront tous les membres de la commission. L'huissier consignera dans un rapport les détails des missions qui lui auront été confiées.

« VI. ANNULATION DE L'EXPÉRIENCE.

En cas d'interruption de l'expérience pour des causes non prévisibles, l'ensemble de l'expérience sera à refaire.

« VII. CONTROLE COMPLÉMENTAIRE.

A partir du moment où le traitement est terminé, il n'est plus nécessaire que les animaux restent dans le local de traitement. Il faut les entreposer dans une animalerie répondant à des conditions de sécurité, par exemple à la fondation Bergonié, où le même huissier viendra une fois par jour, en présence de membres de la commission, enlever les scellés pour que l'on puisse porter la nourriture et la boisson, observer les animaux, enlever les cadavres et faire des contrôles de parasitémie. La durée de cette observation sera au minimum de dix jours. »

Le rapport final de la commission de contrôle est d'une précision absolue. Rien n'y manque : la composition de la commission, les travaux préliminaires, le protocole d'expérience, le rapport de l'huissier, la fiche technique des aliments utilisés et le compte rendu quotidien et détaillé de l'expérimentation. Le moindre incident est signalé. Il y en a eu très peu : le remplacement, très rapide et qui n'a gêné en rien le déroulement des opérations, d'un tube de verre fêlé, et la mort accidentelle de

quatre animaux : le premier jour, deux souris infestées (lot rouge) meurent au cours des 15 minutes qui suivent l'inoculation. L'autopsie est effectuée et montre que la première est morte d'un infarctus (elle a dû avoir peur de l'aiguille) et que la seconde a succombé à une perforation intestinale (la technicienne qui tenait l'aiguille a dû avoir peur de la souris et a piqué trop en profondeur). Deux autres souris sont trouvées mortes le lendemain, une du lot rouge, une du lot bleu. Là aussi, l'autopsie est formelle : erreur opératoire sans rapport avec l'expérimentation en cours.

L'expérimentation s'est déroulée exactement comme l'avait prévu et annoncé le Pr. Pautrizel. Une parasitémie faible est apparue chez les souris des lots rouge et bleu à l'issue du 2^e jour et elle est devenue moyenne 24 heures plus tard, de façon identique dans les deux lots.

Par contre, lors du contrôle du 4^e jour, la parasitémie est nulle chez les animaux du lot bleu, très forte chez les animaux du lot rouge et 13 souris de ce lot sont mortes.

Le 5^e jour, parasitémie toujours négative dans le lot bleu, très forte dans le lot rouge où l'on dénombre 6 morts de plus. Le 6^e jour, 4 nouveaux décès dans le lot rouge, les souris du lot bleu se portent à merveille.

Et le 5^e jour, il n'y a plus de lot rouge. Les 4 dernières souris ont succombé à la parasitémie.

Toutes les souris du lot bleu se portent bien et ne présentent aucune trace de parasitémie, de même, bien entendu, que les animaux témoins du lot vert qui ont passé une semaine à ne rien faire.

L'expérience est terminée. Elle est rigoureusement et indubitablement concluante : l'effet biologique de l'appareil d'Antoine Priore a été démontré et prouvé par une commission d'experts extérieure aux expérimentateurs habituels. A partir de cet instant, logiquement, il ne doit plus y avoir d'affaire Priore...

Reste le problème de la suite immédiate de cette expérience officielle. Il est enrobé (faussement on va le voir) d'un certain mystère qui, une fois élucidé est très significatif de l'attitude d'une certaine catégorie de personnes dans ce dossier.

Le Pr. Lagarde, cancérologue, directeur de la fondation Bergonié et membre de la commission de contrôle (il est d'ailleurs un des auteurs du protocole expérimental), a demandé qu'une vérification complémentaire soit faite au-delà du sixième jour de l'expérimentation.

Cette démarche du Pr. Lagarde figure dans le rapport final du Pr. Cambar. La suite également : Dès la fin de l'expérience, les souris du lot bleu (29 individus) et du

lot vert (30 individus) sont transportées à la fondation Bergonié, sous le contrôle de M^e Arthozoul et de quelques membres de la commission.

En même temps, sont transportés les cages d'élevage déjà utilisées, la nourriture excédentaire, les biberons employés. Les conditions d'élevage ne subiront donc pas de changements notables.

A la fondation Bergonié, les lots de souris sont placés sur une table, dans une pièce isolée du deuxième étage. Nourriture et boisson normales. La seule porte donnant accès à cette pièce est fermée par M^e Arthozoul qui y appose les scellés.

Étaient présents à l'installation des souris, dans les conditions précitées : Pr. Cambar, M^e Arthozoul, MM. Illy, Lagarde, Lagugne-Labarhet, Mathias, Plantin, Verdaguer, Priore et Pautrizel.

Dans son procès-verbal, l'huissier est encore plus précis en ce qui concerne le transport des animaux : Il est alors procédé au transports des souris bleues et des souris vertes, deux cages pour les bleues, deux cages pour les vertes, deux cages vides, dans les services de M. le professeur Lagarde, à la fondation Bergonié, cours de l'Argonne, à Bordeaux.

Nous avons nous-même transporté la nourriture dans notre voiture, les souris dans la voiture de M. Lagarde, suivie constamment par nous-même. Les souris ont alors été déposées dans un local, sous scellés, ces opérations faisant l'objet d'un nouveau procès-verbal de notre ministère, par exploit séparé.

Nous avons demandé à plusieurs reprises au Pr. Claude Lagarde quelle était la vérification qu'il entendait mener en mai 69 et quelles avaient été ses observations. Ils nous a toujours affirmé solennellement, et la dernière fois il y a seulement quelques mois, qu'il n'avait jamais été question d'une vérification quelconque, qu'il s'agissait simplement de trouver un endroit où déposer les animaux après les travaux de la commission de contrôle et qu'il avait alors proposé l'hospitalité de l'animalerie de la fondation Bergonié.

Sur l'expérience-contrôle elle-même, le Pr. Lagarde reste d'ailleurs très réservé : « Elle a prouvé que l'appareil Priore avait un effet biologique sur le trypanosome. C'est incontestable, mais ça ne va pas plus loin... Si seulement "ils" avaient accepté de se plier aux règles scientifiques, si Priore avait été plus raisonnable... Ils ont raté quelque chose de formidable, dans le seul domaine du trypanosome. Il y avait quelque chose à faire... Mais je vous garantis que mon rôle s'est arrêté au dernier soir de l'expérimentation officielle. »

Cette contradiction du Pr. Lagarde s'explique difficilement. Car il y a bien contradiction. En effet, le 6 juin 1969, Claude Lagarde envoie au Pr. Cambar, président de la commission de contrôle, le compte rendu des observations qu'il a effectuées sur les souris qu'il s'était fait confier. Observations faites du 21 mai (10 jours après la fin de l'expérience, comme l'avait prévu d'ailleurs le dernier article du protocole) au 5 juin inclus.

Le directeur de Bergonié a pu retrouver pour son édification personnelle toutes les constatations faites par Pautrizel au cours de ses précédentes expérimentations : stimulation sous l'effet du rayonnement de divers mécanismes de défense de l'organisme infesté, notion d'immunité acquise, etc.

En effet, le trypanosome réapparaît chez certaines souris du lot bleu (inoculées, traitées et négativées au cours de l'expérience contrôle). Quelques-unes en meurent, d'autres se renégativent presque immédiatement. Le phénomène se reproduit plusieurs fois. Le 5 juin, 9 souris vivent encore et leur parasitémie est négative. Et pourtant, le trypanosome a fait une ou plusieurs réapparitions chez deux des animaux.

Le Pr. Lagarde renvoie toutes les souris (les 30 du lot témoin vert et les 9 survivantes du lot bleu) au Pr. Pautrizel qui se livre alors à son tour à une expérimentation complémentaire dont il donne à l'avance, et par écrit, les résultats prévisibles à Lagarde : « Mon collaborateur m'a rapporté les souris. Nous allons les inoculer aujourd'hui avec 20 000 trypanosomes, en même temps que des témoins. Je vous ferai part des résultats. *A priori*, elles présenteront toutes une immunité qui va se traduire soit par un retard du développement de la parasitose, soit par une immunité totale. »

Les 9 souris du lot bleu sont inoculées le 9 juin, en même temps que 9 souris témoins sorties du lot vert. Chez ces dernières, la parasitémie apparaît dans le sang le 11 juin, deux jours plus tard et augmente très régulièrement jusqu'à la mort des témoins (8 le 13 juin, 1 le 14).

Les résultats du lot bleu sont tout à fait différents. 7 souris ne présentent aucune parasitémie, à aucun moment. Une 8^e va se positiver le 12 juin (24 heures après les témoins) et mourir le 15. La 9^e va se positiver légèrement le 14 juin. Le 16, lorsque Pautrizel arrête son observation et rédige son compte rendu, elle est toujours vivante. Et le chercheur de conclure : « Sur les 9 souris du lot inoculé et traité, rapportées de la fondation Bergonié, 7 ont présenté une forte immunité, puisque 7 jours après leur réinfestation avec 20 000 trypanosomes, pas une de ces souris ne présente de trypanosome dans le sang.

« 2 souris ont présenté une immunité partielle puisque l'on a trouvé des parasites dans leur sang plusieurs jours après que les témoins ont été trouvés positifs. »

Le Pr. Lagarde préfère peut-être oublier tous les sujets de réflexion qu'ont dû inévitablement lui procurer ces observations. Dans le fond, c'est sans doute lui qui a raté quelque chose de formidable...

Note complémentaire :

D'après le rapport final, il est bien précisé que c'est M^e ARTHOZOUL qui, au matin du 5 mai 1969, a choisi le lot à traiter par tirage au sort ainsi que la couleur de ces animaux : BLEU.

Les animaux ROUGE ont donc été infestés et n'ont pas été traités.

Cette « légère modification », par rapport au texte de projet du 23 avril 1969, a bien été remarquée et indiquée par les rédacteurs de ce rapport.